



## COMMUNIQUÉ

Les Unions régionales Île-de-France CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES ont pris connaissance des propositions de plusieurs candidats, dont l'actuel Président de la République de reculer l'âge légal de départ en retraite à 65 ans. Ni 65, ni 67 mais 60 ans, telle est la position de nos Unions Régionales !

Elles considèrent que ce n'est pas acceptable, pas plus que la proposition de fusionner les 42 régimes en 3 régimes : le régime général, le régime des fonctionnaires et celui des indépendants.

Nos organisations s'opposent totalement à de tels projets qui remettent en cause le régime général, les régimes spéciaux et le code des pensions civiles et militaires, et qui aboutiraient à une baisse générale du niveau des pensions, niant les garanties collectives, les statuts des salariés !

Pas plus qu'en 2019, les organisations régionales Île-de-France CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES n'accepteront de telles régressions et défendront, bec et ongle, le maintien des 42 régimes de retraites, le maintien et l'amélioration des retraites, pensions et minimas sociaux.

A l'inverse, elles revendiquent l'augmentation générale des salaires (et donc des cotisations), elles revendiquent que soient revalorisés les bas salaires, à temps partiel contraint et en contrats précaires, que subissent plus souvent les femmes et qui les empêchent de bénéficier d'une retraite décente. Les Unions régionales s'opposent aux principes des allègements et exonérations de cotisations, véritable trappe à bas salaire, et qui ont pour effet l'assèchement des ressources de la sécurité sociale.

Elles s'opposent à toute velléité, au-delà des annonces du Président-candidat, de prolonger sa première réflexion par la mise en place d'un régime de retraite par points.

Des financements crédibles existent. Il s'agit d'un véritable choix de société et repose donc sur des choix politiques de réelle justice sociale comme le prévoyait le Conseil National de la Résistance.

Montreuil, le 21 mars 2022